



Auto'Mag

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des entreprises et cabinets d'expertise en automobile n°160

Minima conventionnels

La réunion de la Commission paritaire de négociation de la convention collective s'est déroulée le 18 septembre 2023. Nous avons eu une présentation :

- des enjeux de l'indice de revalorisation des prestations arrêts de travail par Malakoff Humanis ;
- du rapport annuel 2022 du régime frais de santé.

Mais le point le plus important a été bien entendu celui concernant les minima conventionnels. C'est en tout cas notre point de vue.

Niveau	Minima mensuel actuel	Par rapport au SMIC
1	1 759,92 €	+ 6,72 €
2	1 874,94 €	+ 127,71 €
3	2 153,90 €	
4	2 531,83 €	
5	2 758,60 €	
6	3 039,96 €	
7	3 667,06 €	
8	3 683,28 €	
9	3 851,43 €	
10	4 130,47 €	

SMIC : 1 709,28 €
PMSS : 3 666 €
Niveau 1 / Niveau 2 : + 120,99 €

Cette grille s'applique depuis le 1^{er} janvier 2023. Une clause de revoyure avait été prévue pour une renégociation des salaires au regard de l'augmentation du coût de la vie et de la situation économique des cabinets d'expertise automobile. C'est pourquoi, une négociation débute. Notons que comme d'habitude, le collègue patronal applique ce qu'il signe. On ne peut que s'en féliciter.

La CGT a donné quelques chiffres extraits du "Point de conjoncture du 7 septembre 2023" de l'INSEE :

- Inflation : + 5 %
- Alimentation : + 11,9 %
- Energie : + 5,5 %

Et il n'est pas sûr que le taux d'inflation baisse dans les mois qui arrivent. C'est pourquoi, la CGT a demandé une augmentation qui permette aux salarié-e-s de ne pas perdre en pouvoir d'achat.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Experts Auto »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes